

Bex (VD)

20 juin 2012 08:59; Act: 20.06.2012 09:27Print

# Un éleveur devra oublier bovins et produits laitiers

Un éleveur devra oublier bovins et produits laitiers

par Christian Humbert - Un paysan «bio» vendait des fromages pourris et laissait crever ses bêtes: il écope de deux ans de prison et suivra un traitement psy.

La mort rôdait autour de ses fromages, couverts de crottes de souris, qu'il vendait depuis des lustres. Les analyses ont en effet relevé la présence de la listeria tueuse. Ce sexagénaire a touché des dizaines de milliers de francs de la Confédération pour financer ses produits bio. Le Tribunal correctionnel de l'Est vaudois n'a pas apprécié: il a condamné mardi l'agriculteur indélicat à deux ans de prison ferme, mais sa peine est suspendue le temps d'un traitement psychiatrique. Dénoncé douze fois déjà à la justice, il a encore maltraité son bétail ce printemps. En raison d'un grand risque de récidive, les juges ne lui ont pas accordé de sursis.



Il lui est également interdit de fabriquer des fromages et d'élever des bovins durant trois ans.

Des analyses avaient relevé une dangereuse listeria. (afp) Souvent pincé sans permis de conduire et ivre au volant, l'individu est connu des services de police pour fabriquer et stocker des centaines de meules de fromage au mépris de toutes les règles d'hygiène, dans des locaux contaminés. Les agents en ont trouvé dans une bétailière, dans un coffre de voiture, ainsi que dans des caves habitées par divers animaux, à côté de bidons d'immondices sentant l'urine. Sales, moisiss, infestés de vers de bois, ce sont de sacrés fromages qu'il commercialisait. Des veaux ont crevé dans ses écuries

recouvertes d'une couche de 50 cm de fumier; le purin débordait aux alentours. Le paysan était aussi accusé d'avoir foncé avec sa voiture sur la femme d'un des policiers de Bex très souvent appelé à intervenir.